



Licence Fondamentale en Droit Public

1. Présentation :

Le département de Droit prépare les futurs juristes. Depuis sa création, il n'a cessé de développer une véritable politique de formation des étudiants basée sur la rigueur et l'excellence afin de garantir leur réussite.

2. Objectifs :

La licence en Droit Correspond à une solide Formation Généraliste équilibré entre Droit Privé et droit Public. Cette vocation généraliste des enseignements dispensés en première année est une garantie pour les étudiants contre toute spécialisation hâtive et irrémédiable. Il s'agit concrètement d'un tronc commun ou les étudiants suivront une formation pluridisciplinaire basée sur les matières essentielles du Droit.

À l'issue de la 1^{ère} année de Licence les étudiants pourront se spécialiser et choisir la licence en Droit Public.

3. Conditions d'admission :

L'étudiant doit être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un diplôme équivalent.

4. Conditions d'obtention du diplôme :

Les études prévues dans le cadre de la Licence Fondamentale en Droit Public se déroulent sur 3 années (1^{ère} LF en Droit et 2^{ème} et 3^{ème} année de spécialité en Droit Public) organisées en 6 semestres : 2 semestres de cours tronc commun et 4 semestres de spécialité.

La condition de réussite pour avoir le diplôme en Licence fondamentale en Droit Public est que la moyenne générale de l'ensemble des cours soit supérieure ou égale à 10/20.

Par ailleurs, l'étudiant doit avoir obtenu les 30 crédits prévus par semestre.

5. Débouchés :

Les diplômés issus de cette formation pourront occuper des emplois dans :

- Cabinets Juridiques
- Etudes notariales
- Administrations d'Etat ou de collectivités locales
- Avocats
- Magistrats
- Huissiers
- DRH
- Juristes d'entreprises etc.